



Réf. Farde e-Assemblées : 2615324

N° OJ : 291

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024**Objet :** Appel à projets Interreg NWE - Projet "MULTIROOFS".- Adoption et signature de l'accord de partenariat

Le Conseil communal,

Vu la décision du Collège en sa séance du 18.04.2024 d'autoriser la Ville de Bruxelles, via son UO Climat et Ville en transition, et en concertation avec l'Échevinat du Climat, à rejoindre la candidature pour l'appel à projets Interreg North-West Europe (NWE) 2021-2027, avec le projet "MULTIROOFS", visant à expérimenter des outils digitaux et d'aide à la décision pour optimiser le potentiel multifonctionnel des toitures pour accélérer la transition vers des villes neutres en carbone et résilientes ;

Vu la décision du Collège en sa séance du 18.04.2024 de charger l'UO Climat et Ville en transition, en concertation avec l'Échevinat du Climat, de participer aux réunions de travail en vue de l'élaboration de la candidature finale par un consortium coordonné par la Ville de Rotterdam auprès de la Commission européenne ;

Considérant que la procédure de candidature pour Interreg NWE se déroule en deux phases, que le projet "MULTIROOFS" a été sélectionné suite à la première phase en mai 2024, et que la date limite pour la deuxième et dernière phase est le 26.09.2024, pour laquelle le consortium doit présenter la candidature finale ainsi qu'une "accord de principe pour le partenariat" auprès de la Commission européenne ;

Considérant le programme de politique générale de la Ville de Bruxelles, tel que décrit dans le Plan Climat 2.0 (PC) adopté par le Conseil communal le 12.12.2022 et dans le Plan Communal de Développement Durable (PCDD) adopté par le Conseil communal le 27.05.2024, sur la base duquel la Ville de Bruxelles s'est engagée à :

- Valoriser les toitures plates de la Ville qui le permettent avec une fonction climatique (photovoltaïque, thermique, végétalisation, blanchiment, ...) : en utilisant, dès la conception de chaque projet de rénovation ou travaux de toiture, l'outil « Des Toits Vivants » qui identifie la ou les fonctions climatiques qui peuvent être allouées à la toiture des bâtiments et en mettant en œuvre les recommandations de valorisation de l'étude « Des Toits Vivants » pour les sites prioritaires identifiés qui le permettent et qui ne nécessitent pas de travaux de rénovation à court terme.
- Renforcer la durabilité de la construction et de la rénovation : en intégrant des dispositifs permettant la gestion de l'eau et la protection de la biodiversité lorsque les conditions le permettent (ex : toitures vertes, citernes, noues, perméabilisation, nichoirs, agriculture urbaine ...).
- Relocaliser une production durable en promouvant l'utilisation de surfaces telles que des toitures, des espaces verts, des terrains agricoles existants, des jardins, etc. pour favoriser l'agroécologie sur les propriétés de la Ville et le territoire.
- Protéger et développer la biodiversité locale et urbaine en développant le maillage vert de la Ville, par exemple en créant de nouveaux espaces verts là où c'est possible : arbres et arbustes dans les espaces publics, plantes grimpantes et toitures vertes.
- Augmenter de 300% d'ici 2030, les surfaces de toitures des bâtiments publics de la Ville intégrant des éléments favorables au climat urbain (toiture verte intensive/extensive, toiture blanchie, toiture avec potager urbain)
- Mettre en œuvre une politique d'activation des toitures pour éviter la surchauffe des bâtiments publics communaux en se basant sur une étude analysant le potentiel de valorisation de toitures et grâce à laquelle minimum 500m<sup>2</sup> de surface de toitures seront identifiés comme prioritaires pour le développement de toitures végétalisées, toitures blanchies, panneaux photovoltaïques, agriculture urbaine ou espaces récréatifs.

Considérant que cet appel à projets du programme de coopération interrégional européen Interreg NWE, ainsi que divers objectifs de la Ville de Bruxelles s'inscrivent dans

- la priorité 1 du programme : "Climat et environnement, objectif 2.4 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la

prévention des risques de catastrophes, en intégrant des approches fondées sur les écosystèmes" ;  
- la priorité 4 du programme : "Innovation et résilience, objectif 1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe;

Considérant que la Ville de Bruxelles a la possibilité de rejoindre un consortium dirigé par la Ville de Rotterdam pour candidater pour un financement Interreg avec le projet "MULTIROOFS" (Des toitures multifonctionnelles pour une densification urbaine intelligente, verte et juste), visant à développer et valider des stratégies pour l'utilisation multifonctionnelle des toits afin d'accroître la résilience territoriale, d'améliorer la qualité de vie des communautés et de réduire les disparités en matière d'innovation ;

Considérant que les partenaires qui forment ce consortium sont : la Ville de Rotterdam, Pays-Bas; CODEMA, l'Agence de l'énergie de Dublin, Irlande; la Région Île-de-France, France; la Ville de Malines, Belgique; Rooftop Revolution, Pays-Bas; Roofscapes Studio, France ; le cabinet d'architecte MVRDV bv, Pays-Bas; la Ville de Mannheim, Allemagne ; l'institut FARI (ULB/VUB), Belgique ; et l'université de Dublin, Irlande;

Considérant que les objectifs des 3 workpackages (WP) du projet "MULTIROOFS" sont :

- WP1 : Élaboration d'une stratégie commune pour l'utilisation multifonctionnelle des toits, incluant des plans d'action pour la mise en œuvre des actions pilotes et le développement des programmes de formation.
- WP2 : Le développement, le test et la validation d'un outil numérique destiné à accompagner les autorités publiques dans l'identification des toits pouvant être exploités de manière multifonctionnelle, ainsi que la conception d'approches visant à identifier les propriétaires concernés et à mettre en place des incitations financières pour favoriser la rénovation multifonctionnelle des toitures.
- WP3 : La mise en œuvre de programmes de formation destinés aux autorités publiques, basés sur les résultats des WP1 et WP2, pour leur permettre de lancer des changements systémiques sur leurs territoires respectifs ;

Considérant que, au sein de ce consortium, en cas de financement européen, la Ville de Bruxelles, accompagnée par le FARI Institute (VUB/ULB), sera en charge de réaliser des projets concrets sur son territoire ;

Considérant que l'UO Smart City et l'UO Climat et Ville en transition se sont concertées et proposent que ce projet soit porté et suivi par l'UO Climat et Ville en transition compte tenu des enjeux centraux du projet en termes de neutralité carbone et d'adaptation au changement climatique ;

Considérant que la Ville de Bruxelles recevra un subside de 312.158,85 EUR pour ce projet, s'il est financé par la Commission européenne et s'engage à investir une participation communale de 208.105,90 EUR dans le projet, correspondant à des dépenses prévues dans le budgets du département porteur ;

Considérant que le projet développé garantira un financement à 100% des coûts RH par la Commission européenne via ce subside, et qu'il n'y aura donc pas de coût RH pour la Ville de Bruxelles ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRÊTE:

Article 1 : Adopter l'accord de partenariat nécessaire pour faire partie du consortium du projet européen "MULTIROOFS", coordonné par la Ville de Rotterdam, permettant à la Ville de Bruxelles de finaliser la candidature pour le quatrième appel à projets Interreg North-West Europe (NWE) 2021-2027.

Article 2 : Autoriser la signature de l'accord de partenariat par la Ville de Bruxelles, sous la condition résolutoire de la suspension et/ou de l'annulation par l'autorité de tutelle.

Annexes :

[Accord de partenariat Interreg NWE\\_MultiRoofs\\_project\\_FR \(traduction\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Accord de partenariat Interreg NWE\\_MultiRoofs\\_project\\_EN \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)